



AsFam

POUR PROCHES AIDANTS

**Assistance aux familles
avec des proches aidants**

www.asfam.ch

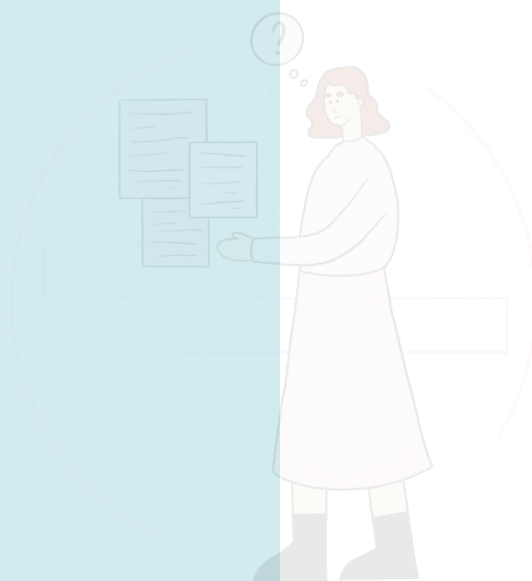


Bienvenue chez AsFam

Nous sommes heureux que vous nous ayez trouvés et que vous vous intéressiez à AsFam. Notre principale mission consiste à soutenir les proches aidants dans leurs précieuses tâches et à les accompagner dans cette voie.

Les proches aidants apportent une grande contribution à notre système de santé et jouent un rôle clé dans les soins à domicile. Ils veillent à ce que les personnes dépendantes puissent non seulement être soignées, mais aussi vivre dans leur environnement habituel avec beaucoup d'amour et d'affection.

Les proches soignants employés par AsFam continuent à s'occuper de leurs proches à domicile comme d'habitude, mais reçoivent désormais un salaire et un soutien professionnel de notre part.

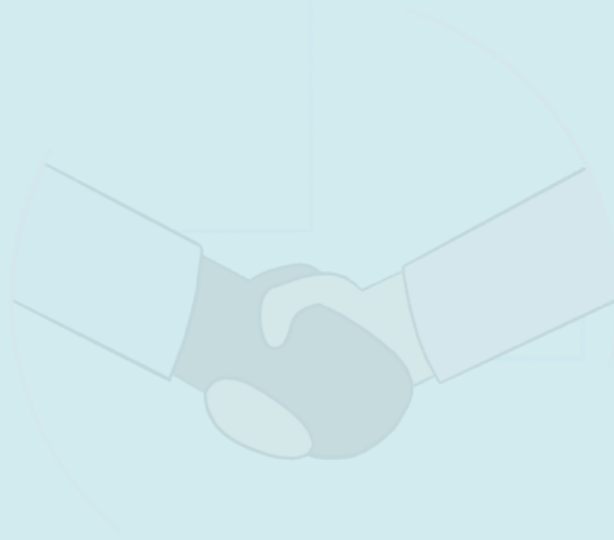


Soutien aux proches aidants

Les proches jouent un rôle clé dans la prise en charge des personnes vivant à domicile, qui nécessitent d'importantes activités de soins.

À la suite de nombreuses études sur le sujet, qui confirment cet état de fait, l'Office Fédéral de la Santé Publique a intégré cette thématique dans ses priorités de politique de santé. Santé2020.

L'objectif est d'offrir une amélioration significative de la qualité de vie et de soins, tant pour le proche aidé, que le proche aidant.



Conditions d'embauche

- Soigner un proche
- Age à partir de 18 ans
- Situation de soins stable et à long terme
- Enfants seulement à partir de 3 ans
- Pas de conflits liés au droit du travail
- Volonté de prendre des mesures de qualité
- Accord de toutes les parties concernées

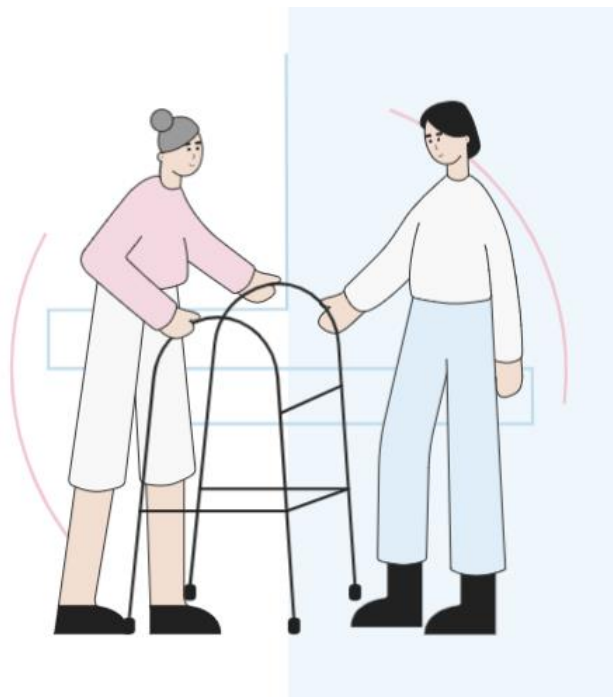
Base du salaire versé

Sur la base d'une évaluation des besoins, nous facturons vos prestations de soins de base pour un membre de la famille à l'assurance compétente et vous payons un salaire horaire de CHF 34,30 brut.

Ce montant correspond à la contribution d'assistance actuelle de l'AI.

Les soins de base au sens de l'art. 7, al. 2, let. c OPAS sont définis par l'aide et le soutien apportés lors de l'

- **Aide à la douche et à la toilette**
- **Aider à manger et à boire**
- **Aide à l'habille et au déshabillage**
- **Aide au lever et au coucher**
- **et bien plus...**



Concrètement

Au début de votre collaboration avec AsFam une visite à domicile est effectuée par un(e) infirmier(ère) diplômé(e). La situation est évaluée avec un instrument d'évaluation standard approprié (en règle générale, InterRAI HC MDS).

Les soins requis sont documentés qualitativement et quantitativement. Sur cette base, une ordonnance écrite est envoyée au médecin compétent pour les prestations couvertes par l'assurance maladie, à savoir :

Evaluation et Conseil : Infirmier(ère) diplômé(e)

Soins de Base : Proche aidant

Ces prestations sont facturées conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

En cas de nécessité, un prestataire de soins externe est mobilisé pour des prestations que vous ne pouvez pas effectuer vous-même, pour des raisons de temps ou de compétences.

Les proches aidants sont au centre des activités d'AsFam.



AsFam

POUR PROCHES AIDANTS

Canton de Berne

FR 021 807 24 24 / **DE** 044 651 21 21 – contact@asfam.ch

Canton de Fribourg

021 807 24 24 – contact@asfam.ch

Canton de Neuchâtel

021 807 24 24 – contact@asfam.ch

Canton du Valais

021 807 24 24 – contact@asfam.ch

Canton d'Argovie

062 557 77 77 – aargau@asfam.ch

Canton de Zurich & Schaffhouse

044 651 21 21 – info@asfam.ch

Canton de Bâle-Ville & Bâle-Campagne

061 202 78 78 – basel@asfam.ch

Canton de Thurgovie

052 511 40 11 – info.tg@asfam.ch

Canton de St-Gall

071 510 49 94 – sg@asfam.ch